

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

du 16 janvier 2020

Présents : Christian VERGNES, Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Anne-Laure ALBAGNAC, Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Marie-Laure FUGIT (pouvoir à Alain CROZES), Hélène STEPHAN (pouvoir à David MAZARS), Eric LAGARDE (pouvoir à Suzanne GINISTY).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Station d'Épuration CALMONT : cession de terrain et choix des entreprises ;**
- 2) Lotissement La Source : servitude canalisation gaz ;**
- 3) AGEDI : modification de statuts ;**
- 4) Demandes DETR 2020 ;**
- 5) Restauration couronnes de la vierge et de l'enfant : demande de subventions ;**
- 6) Décisions modificatives ;**
- 7) Acquisition de la maison MAZARS dans le cadre du PPRT Sobegal ;**
- 8) Question diverses.**

§§§§§§§§§§§§§§§§

1) STEP Calmont : cession de terrain et choix des entreprises.

• Cession de terrains.

→Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une station d'épuration à Calmont, en remplacement de celle existante qui est aujourd'hui vétuste.

A cet effet, il convient de réaliser des achats et échanges de terrains ; des négociations sont intervenues avec les propriétaires concernés ; il s'agit :

- D'acquérir la parcelle cadastrée D 960 appartenant aux consorts LAQUERBE, d'une superficie de 1201 m²,
- De rétrocéder la surface de 1201 m² aux consorts LAQUERBE, à prendre sur la parcelle D 966 (1609 m²) appartenant aux consorts LACAZE que la commune aura au préalable acquise pour partie et pour 1201 m²,
- D'acquérir une surface à déterminer après les travaux une partie de la parcelle D 371 appartenant aux consorts LACAZE.

Les conditions de ces acquisitions sont un euro/m², à charge par la commune de clôturer les parcelles divisées à l'aide de piquets et de 3 rangées de barbelés.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide les diverses acquisitions et échanges détaillées ci-dessus ainsi que leur

conditions financières.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

→ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une station d'épuration à Calmont, en remplacement de celle existante qui est aujourd'hui vétuste.

A cet effet, des échanges de parcelles pourraient être réalisés ; des négociations sont intervenues avec les propriétaires concernés ; il s'agit :

- D'acquérir la parcelle cadastrée D 1031 appartenant à M. André REY, d'une superficie de 1499 m²,
- De lui rétrocéder la parcelle cadastrée D 926 appartenant à la Commune d'une surface de 1565 m².

La négociation avec M. REY a abouti à un échange de terrain, sans soulte.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide cet échange de terrain avec M. André REY, sans soulte.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

• Construction de la station d'épuration de Calmont : choix des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une station d'épuration à Calmont, en remplacement de celle existante qui est aujourd'hui vétuste.

Une consultation a été organisée avec l'appui du bureau d'études SUD INFRA ENVIRONNEMENT. Elle fait l'objet de deux lots : le premier pour le réseau de transfert et le poste de relevage (estimation 84 070.56 euros HT), le deuxième pour la filière de traitement (estimation 167 080.00 euros HT).

L'ouverture des plis a eu lieu le 13 janvier dernier ; deux entreprises ont répondu pour chacun des lots.

Voici ci-dessous la synthèse de l'analyse des offres effectuée par le bureau d'études SUD INFRA ENVIRONNEMENT :

LOT 1	Offre en € HT	NOTATION	LOT 2	Offre en € HT	NOTATION
EUROVIA	98 618.80	79.15/100	COLAS	138 173.00	91.75/100
COLAS	69 795.00	91.75/100	SEVIGNE	165 400.00	83.79/100

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et au vu de la synthèse ci-dessus valide le choix de l'entreprise COLAS pour la construction de la station d'épuration de Calmont (lot 1 et lot 2) pour un montant respectif

de travaux de 69 795.00 euros HT et 138 173.00 euros HT (en ce compris les quatre variantes (haie paysagère, local technique, crépi mono couche, couverture bac acier), soit un total de 207 968.00 euros HT.

Il mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

2) Lot. La Source : servitude canalisation gaz.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider une convention de servitude de passage d'une canalisation gaz dans la parcelle G 808 appartenant à la Commune, pour l'alimentation du lotissement « la Source ». Il donne lecture de cette convention au Conseil Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention de servitude de passage d'une canalisation gaz, dans la parcelle G 808, pour l'alimentation en gaz du lotissement « la Source » et mandate M. le Maire pour qu'il la signe.

3) AGEDI : modification de statuts.

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

Approuve le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,

Approuve la modification de l'objet du syndicat,

Autorise Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

4) Demandes de subventions DETR 2020.

• **Projet d'installation d'un élévateur PMR à l'école la Nauze, site de Magrin.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par le personnel et les livreurs des repas à la cantine de Magrin pour porter les conteneurs de nourriture au premier étage où se situe la cantine : en effet, ils sont très lourds et l'escalier accédant au 1^{er} étage est étroit et «raide».

L'idée a été émise d'installer un élévateur qui permettrait facilement et sans efforts de monter les conteneurs de nourriture au 1^{er} étage ; il pourrait également servir à un enfant ou un adulte à mobilité réduite.

Un devis a été sollicité et l'estimation de ce dispositif s'élève à 33 850.00 € HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant des travaux HT	33 850.00
Imprévus (5 %)	1 692.50
Total travaux	35 542.50
Subvention DETR (40 %)	14 217.00
Autofinancement	21 325.50

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le projet d'installation d'un élévateur à l'école la Nauze, site de Magrin, pour faciliter le montage des conteneurs de la cantine ; il valide le plan de financement et mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

• Projet de création d'un terrain multisports à Ceignac : demandes de subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisports à Ceignac à réaliser derrière le projet de la maison enfance jeunesse et à côté du futur lotissement « la Source ».

Cet espace de jeux servira donc d'une part à la maison enfance jeunesse qui va regrouper une crèche, un relais d'assistantes maternelles ainsi que des locaux pour accueillir le centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires et d'autre part à tous les enfants du village et de la commune.

Le géomètre ABC de Rodez a travaillé sur l'implantation de ce projet ainsi que son chiffrage qui s'élève à 23 510.00 euros HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les partenaires financiers afin de recueillir des aides financières.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant des travaux HT	76 550.00
------------------------	-----------

Imprévus (5 %)	3 827.50
Total travaux	80 377.50
Subvention DETR (40 %)	32 151.00
Subvention Département (25%)	20 094.37
Autofinancement	28 132.13

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le projet de construction d'un terrain multisports à Ceignac ainsi que son plan de financement ; il mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

• Adressage de la Commune : demande de subvention DETR.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'adressage de la Commune consistant à donner un nom à toutes les rues et un numéro à chaque maison de manière à identifier rapidement les habitants (secours, livraison de colis, etc...).

Le SMICA a été sollicité pour un appui technique (intégration des nouveaux noms et numéros dans le système d'information géographique : 2 880.00 € HT) tandis que l'ESAT de Ceignac a été choisi pour la fourniture des plaques de noms et de numéros (10 966.86 € HT) ; le service technique de la Commune va procéder en régie à la pose des numéros et des noms de rues (travail sur deux semaines par deux agents évalué à 2 302.00 euros) ; enfin, il a été commandé des supports en tube acier pour positionner les plaques de noms de rues (1 587.00 euros HT chez SIGNAUX GIROD).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant des travaux HT	17 735.86
Imprévus (5 %)	886.79
Total travaux	18 622.65
Subvention DETR (50 %)	9 311.33
Autofinancement	9 311.33

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide l'opération d'adressage sur la commune et entérine le plan de financement cette opération ; il mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

• Projet de création d'un terrain padel à Ceignac : demandes de subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain padel à Ceignac à réaliser à côté du terrain de tennis extérieur, en dessous de la salle des fêtes.

Ce terrain viendra compléter un équipement de 3 terrains de tennis existant sur la Commune et s'adresse plus particulièrement à un jeu à pratiquer en famille et pour tous les âges.

Une consultation d'entreprise a été lancée afin de recueillir des devis.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les partenaires financiers afin de recueillir des aides financières.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant des travaux HT	55 976.90
Imprévus (5 %)	2 798.00
Total travaux	58 774.90
Subvention DETR (40 %)	23 509.96
Subvention Département (20%)	11 754.98
Subvention F.F.Tennis (20 %)	11 754.98
Autofinancement	11 754.98

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le projet de construction d'un terrain padel à Ceignac ainsi que son plan de financement ; il mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

• Projet d'installation d'un arrosage intégré et automatisé pour le terrain de foot d'honneur de Ceignac : demandes de subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un arrosage intégré et automatisé sur le terrain de foot d'honneur de Ceignac. Ce terrain est beaucoup utilisé pour des matches ainsi que pour des entrainements par l'association Espoir Foot 88.

Aujourd'hui, cet espace de jeu est dépourvu d'un arrosage et la pelouse a beaucoup de mal à résister durant la période estivale.

Des entreprises spécialisées ont été contactées afin de chiffrer le projet qui s'élève à 38 331.00 euros HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les partenaires financiers afin de recueillir des aides pour financer ce projet.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant des travaux HT	38 331.00
Imprévus (5 %)	1 916.00
Total travaux	40 247.00
Subvention DETR (40 %)	16 098.80
Subvention Département (25 %)	10 061.75
Autofinancement	14 086.45

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le projet d'installation d'un arrosage intégré et automatisé sur le terrain de foot d'honneur de Ceignac ainsi que son plan de financement ; il mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

5) Restauration couronnes et la vierge et de l'enfant : demande de subventions.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'entreprendre la restauration de deux couronnes (une pour la statue de la Vierge et la deuxième pour la statue de l'enfant) conservées à la basilique Notre-Dame de Ceignac ; toutes les deux sont déformées en raison soit d'une chute soit d'une mauvaise manipulation.

Des devis ont été sollicités avec le concours du Conservateur Départemental des Antiquités et Objets d'Art.

Le devis du restaurateur « Materia Viva » de Toulouse (31), d'un montant de 3 726.00 euros HT est retenu.

M. le Maire propose le plan de financement suivant (en euros et HT) :

DEPENSES		RECETTES	
Restauration	3 726.00	DRAC 40 %	1 639.20
Imprévus	372.00	Département 20 %	819.60
		Région 20 %	819.60
		Autofinancement	819.60
TOTAL	4 098.00	TOTAL	4 098.00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'opération citée en objet ainsi que le plan de financement détaillé ci-dessus.

Il mandate M. le Maire pour solliciter les partenaires financiers : l'Etat, la Région et le Département.

6) Décisions modificatives.

M. C. VERGNES, Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-459.76	
6688	Autres	459.76	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

7) Acquisition de la maison MAZARS dans le cadre du PPRT Sobegal.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du PPRT SOBEGAL approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2015, une convention de financement des mesures foncières a été signée conjointement par M. le Préfet de l'Aveyron, Mme la Présidente du Conseil Régional, M. le Directeur de SOBEGAL, M. le Président du Conseil Départemental et Mme la Présidente de la Communauté de Communes Pays Ségali.

Elle définit les estimations des coûts associés aux mesures foncières concernées et notamment celle de la maison d'habitation appartenant à Mme MAZARS (maison du garde-barrière, parcelles G 1005 et 1006), estimation s'élevant à 135 440 euros (cent trente cinq mille quatre cent quarante euros), décomposée de la façon suivante : indemnité principale pour 120 400.00 euros, indemnité de réemploi pour 13 040.00 euros et frais de déménagement pour 2 000.00 euros

Les sommes afférentes aux coûts associés aux mesures foncières ont été consignées sur un compte à la Caisse des Dépôts et Consignations par les différents contributeurs.

Aujourd'hui, l'acte d'achat de la maison MAZARS peut être signé ; cet achat sera financé par le compte de la caisse des dépôts et consignations alimenté par les contributeurs.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de l'acte concernant l'acquisition des parcelles G 1005 et 1006 d'une superficie respective de 98 m² et 726 m² appartenant à Mme MAZARS Olga pour un montant de 135 440.00 euros, acquisition financée par le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations ouvert pour consigner les coûts associés aux mesures foncières du PPRT SOBEGAL, et mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

8) Questions diverses

- Aménagement de village de Calmont : faire un point sur les travaux en plus et en moins ;

revoir devis de l'abri-bus au bas du village.

- Un riverain habitant à Magrin se plaint de la vitesse excessive dans le village : le radar pédagogique sera installé pour contrôler la vitesse.
- Projet de liaison RD 603 vers ESAT afin d'éviter la circulation dans le village de Ceignac des poids lourds : réflexion à mener lors de la prochaine révision du PLU.
- Registre des personnes isolées : la liste des personnes vivant seule est examinée.
- Lot. Les Cerisiers à Ceignac : l'architecte des Bâtiments de France a effectué une recommandation visant à ce que les faîtages des futures constructions soient dans les sens des courbes de niveau du terrain ; elle ne sera pas suivie car ce lotissement n'est pas dans le champ de visibilité d'un monument historique.
- Projet d'installation d'une armoire technique à la Carrière pour la fibre : sa position sera quelque peu revue sur place.
- Extension école de Ceignac : la levée des réserves des travaux est prévue le 22 janvier avec les entreprises et l'architecte.

L'inauguration est programmée le vendredi 31 janvier à 17 h.

- Un rendez-vous est programmé avec le comité des fêtes de Ceignac à la salle des fêtes de Ceignac le lundi 20/01 à 18 h.
- Une commission des impôts aura lieu le jeudi 20/02 à 9 h 30 en mairie.
- La réunion de la commission des listes électorales avant les élections municipales est programmée le jeudi 20/02 à 20 h en mairie.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 13/02 à 20 h 30 en mairie tandis que la réunion d'adjoints est prévue le 28/01 à 9 h 30 en mairie également.
- L'audition des architectes pour l'aménagement de la maison MAVIEL en maison des habitants est prévue le 24/02 : 14 h 30 pour la SICA Habitat Rural et 15 h 30 pour H TOURNIER.
- Aménagement de la cabane des chasseurs : une rencontre doit avoir lieu prochainement avec les chasseurs et la municipalité pour caler les travaux à réaliser.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h.